



République Française

Département du Val d'Oise  
**CCAS DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°06-2026**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept avril (27/04/2026)

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué par Mme FILLASTRE Vice-Présidente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents :

- Maryse GUILBERT,	-Laurine MARI,	-Hakima MOHAMED,	-Chantal MOUEIX
- Sandrine FILLASTRE	-Josette DAMBREVILLE,	-Isabelle LOPES	-Martine BELAND
			-Annie PANNIER

Absents représentés

Absents non représentés : Madame Laetitia ALAPHILIPPE, Madame Adeline ROLDAO-MARTINS

Secrétaire de séance : Madame Chantal MOUEIX

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11
Nombre de Membres en exercice	11
Nombre de Membres présents	9
Nombre de Membres représentés	0
Absents	2

### **Compte financier unique 2025 du CCAS**

Depuis l'arrêté du 20 décembre 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des collectivités territoriales françaises.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

VU le Compte Financier Unique (CFU) du CCAS de Survilliers établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte financier unique dressé conjointement par l'ordonnateur et le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que l'ordonnateur et le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :**

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget pour l'exercice 2025.

Ce compte financier unique regroupe désormais le compte de gestion et le compte administratif dans un seul et même document, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le CFU 2025 du CCAS se présente comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENT RÉEL	Section de fonctionnement	81 904.89 €	77 604.97 €
	Section d'investissement	-	-
RESULTAT REPORTÉ	Section de fonctionnement	-	25 839.77 €
	Section d'investissement	-	-
RESTES A REALISER A REPORTER	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	81 904.89 €	103 444.74 €
	Section d'investissement	-	-

ARTICLE 2 :

- SIGNE le document budgétaire, par tous ses membres présents.

- *Se référer au document annexé (Compte financier unique 2025) –*

Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, le 27 avril 2026,  
Et ont signé, au registre, les membres présents.



Pour extrait conforme.  
Au registre des délibérations,

Sandrine FILLASTRE  
Vice-Présidente du CCAS

La Présidente du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en préfecture et publiée sur le site de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



République Française

Accusé de réception en préfecture  
095-269503389-20260427-ccas\_06\_2026-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Département du Val d'Oise  
**CCAS DE SURVILLIERS**

Affaire suivie par : Marie-Emmanuelle  
HESOL  
Service : CCAS  
Tel : 01.34.68.34.35  
Mail : ccas@mairiesurveilliers.fr

Surveilliers, le 27 avril 2026

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 CCAS

**du Conseil d'Administration du 27.04.2026 à 9H30**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTE :

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Nom des membres	Prénom	Pouvoir (le cas échéant)	Arrêté - Signatures
ROLDAO MARTINS	Adeline		
FILLASTRE	Sandrine		
GUILBERT	Maryse		
MOHAMED	Hakima		
MOUEIX	Chantal		
MARI	Laurine		
ALAPHILIPPE	Laetitia		
DAMBREVILLE	Josette		
PANNIER	Annie		
LOPES	Isabelle		
BELAND	Martine		

Présenté par le président de Séance

A Surveilliers, le 27 Avril 2026



**Contact**

**CCAS de Surveilliers**  
3, rue de la Liberté  
95470 Surveilliers

ccas@mairiesurveilliers.fr  
01 34 68 34 35